

SESSION DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alain ANDRÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021.

Etaient présents : MM. Alain ANDRÉ, André TEYSSANDIER, Jean-Michel GARNIER, Jean-Philippe LAVERGNE et Bruce AUBLIN, Mmes Françoise DOISNE, Catherine EVEZARD et Stéphanie GOIN.

Absents représentés : Chantal MARCILLY pouvoir donné à André TEYSSANDIER, Sabine BARRÉ pouvoir donné à Françoise DOISNE, Isabelle DAVID pouvoir donné à Alain ANDRÉ, Isabelle ROUSSEL pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER, Jérôme PIVERT pouvoir donné à André TEYSSANDIER, Christian COTTAT pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER et Alexandra CHRETIEN pouvoir donné à Alain ANDRÉ.

Secrétaire : Françoise DOISNE.

La séance est ouverte à 19 h 40

Approbation du compte-rendu de la dernière session

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 23 novembre 2021.

Monsieur Jean-Michel GARNIER a des remarques à formuler sur le compte rendu du 23 novembre dernier.

Il faut rajouter dans les questions diverses les deux points suivants :

- Absence de transmission aux membres du conseil municipal du compte rendu du syndicat Loire et Canal.

Réponse de Mr le Maire : le compte rendu n'a pas été reçu en mairie.

- Il manque 2 ecobox à l'entrée de deux maisons chemin des Ecureuils.

Réponse de Mr le Maire : Après constatation sur place suite aux fortes pluies, rien d'anormal à signaler.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE les modifications à apporter au compte rendu du 23 novembre 2021.

Il a été délibéré sur les points suivants :

1-14122021– Délibération relative aux tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

CONCESSION CIMETIERE

- 120 € pour une concession de 15 ans

- 180 € pour une concession de 30 ans

- 250 € pour un emplacement + cave-urne de 15 ans

- 400 € pour une concession au columbarium de 15 ans

- 500 € pour une concession au columbarium de 30 ans

- 350 € pour un emplacement + cave-urne de 30 ans

SALLE POLYVALENTE

<u>CAUTION</u> : 300 €	<u>PERSONNES DE LA COMMUNE</u>	<u>HORS COMMUNE</u> et Associations hors commune
1 JOURNEE ETE	100.00 €	140.00 €
1 JOURNEE HIVER	120.00 €	160.00 €
WEEK-END ETE (2 jours) du 1 ^{er} mai au 31 octobre	200.00 €	270.00 €
WEEK-END ETE (3 jours) du 1 ^{er} mai au 31 octobre	250.00 €	320.00 €
WEEK-END HIVER (2 jours) du 1 ^{er} novembre au 30 avril	250.00 €	320.00 €
WEEK-END HIVER (3 jours) du 1 ^{er} novembre au 30 avril	300.00 €	370.00 €
Gratuit pour les associations de la commune avec utilisation de la petite salle pour les réunions.		

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Abonnement : 36 €
- Consommation : 1,35 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE les tarifs proposés au titre de 2022.

2-14122021 – Délibération relative aux dépenses d'investissement dans la limite des 25 % de 2021 pour les Budgets Commune et Assainissement

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement sur l'année 2022 avant le vote du budget, il est nécessaire de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire leur présente les sommes correspondantes :

BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 20	2051 Concessions et droits similaires			
	prévu BP 2021 →	1 860.96 €	soit 25 %	465.24 €
Chapitre 21	2111 Terrains nus			
	prévu BP 2021 →	1 500.00 €	soit 25 %	375.00 €
	21312 Bâtiments scolaires			
	prévu BP 2021 →	33 350.71 €	soit 25 %	8 337.68 €
	21318 Autres bâtiments publics			
	prévu BP 2021 →	37 743.76 €	soit 25 %	9 435.94 €
	2135 Installations générales, agencements, aménagements			
	prévu BP 2021 →	1 693.12 €	soit 25 %	423.28 €

	21568 Autres matériels, outillages incendie				
	prévu BP 2021 →	1 195.56 €	soit 25 %		298.89 €
	21578 Autre matériel et outillage de voirie				
	prévu BP 2021 →	5 645.00 €	soit 25 %		1 411.25 €
	2181 Installations générales, agencements				
	prévu BP 2021 →	1 886.40 €	soit 25 %		471.60 €
	2183 Matériel de bureau et matériel				
	prévu BP 2021 →	2 500.00 €	soit 25 %		625.00 €
Chapitre 23	2313 Constructions				
	prévu BP 2021 →	1 554.00 €	soit 25 %		388.50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 21	2158 Autres				
	prévu BP 2021 →	5 000.00 €	soit 25 %		1 250.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon les sommes ci-dessus citées.

3-14122021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès de la DETR concernant les travaux de construction de la nouvelle garderie périscolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les pièces relatives concernant le projet de construction de la nouvelle garderie périscolaire.

Pour ce projet, il a été fait appel à un maître d'œuvre, ainsi qu'à un architecte.

Le coût de ce projet s'élève à 361 676.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et arrête le plan de financement suivant :

- Apport communal (20 %) :	72 335,20 €
- Subvention DETR (30 %) :	108 502,80 €
- Subvention CAF (40 %) :	144 670,40 €
- Subvention Conseil Départemental (5 %) :	18 083,80 €
- Subvention Pays Sancerre Sologne (5 %) :	<u>18 083,80 €</u>
- Total (100 %) :	361 676,00 €

Cependant, lors de la venue de l'architecte en mairie le 13 décembre dernier, il lui a été demandé de rajouter au devis le montant des travaux pour la création d'un parking.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ajournement de ce point.

4-14122021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher concernant les travaux de construction de la nouvelle garderie périscolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les pièces relatives concernant le projet de construction de la nouvelle garderie périscolaire.

Pour ce projet, il a été fait appel à un maître d'œuvre, ainsi qu'à un architecte.

Le coût de ce projet s'élève à 361 676.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Conseil Départemental du Cher et arrête le plan de financement suivant :

- Apport communal (20 %) :	72 335,20 €
- Subvention DETR (30 %) :	108 502,80 €
- Subvention CAF (40 %) :	144 670,40 €
- Subvention Conseil Départemental (5 %) :	18 083,80 €
- Subvention Pays Sancerre Sologne (5 %) :	<u>18 083,80 €</u>
- Total (100 %) :	361 676,00 €

Cependant, lors de la venue de l'architecte en mairie le 13 décembre dernier, il lui a été demandé de rajouter au devis le montant des travaux pour la création d'un parking.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ajournement de ce point.

5-14122021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès de la CAF concernant les travaux de construction de la nouvelle garderie périscolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les pièces relatives concernant le projet de construction de la nouvelle garderie périscolaire.

Pour ce projet, il a été fait appel à un maître d'œuvre, ainsi qu'à un architecte.

Le coût de ce projet s'élève à 361 676.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et arrête le plan de financement suivant :

- Apport communal (20 %) :	72 335,20 €
- Subvention DETR (30 %) :	108 502,80 €
- Subvention CAF (40 %) :	144 670,40 €
- Subvention Conseil Départemental (5 %) :	18 083,80 €
- Subvention Pays Sancerre Sologne (5 %) :	<u>18 083,80 €</u>
- Total (100 %) :	361 676,00 €

Cependant, lors de la venue de l'architecte en mairie le 13 décembre dernier, il lui a été demandé de rajouter au devis le montant des travaux pour la création d'un parking.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ajournement de ce point.

6-14122021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès du Pays Sancerre Sologne concernant les travaux de construction de la nouvelle garderie périscolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les pièces relatives concernant le projet de construction de la nouvelle garderie périscolaire.

Pour ce projet, il a été fait appel à un maître d'œuvre, ainsi qu'à un architecte.

Le coût de ce projet s'élève à 361 676.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Pays Sancerre Sologne et arrête le plan de financement suivant :

- Apport communal (20 %) :	72 335,20 €
- Subvention DETR (30 %) :	108 502,80 €
- Subvention CAF (40 %) :	144 670,40 €
- Subvention Conseil Départemental (5 %) :	18 083,80 €
- Subvention Pays Sancerre Sologne (5 %) :	<u>18 083,80 €</u>
- Total (100 %) :	361 676,00 €

Cependant, lors de la venue de l'architecte en mairie le 13 décembre dernier, il lui a été demandé de rajouter au devis le montant des travaux pour la création d'un parking.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ajournement de ce point.

7-14122021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher pour les travaux de réfection de la voirie communale au lotissement du Chant de la Forêt

Monsieur le Maire soumet la proposition de deux devis pour les travaux de réfection de la voirie au lotissement du Chant de la Forêt :

- Entreprise Marc GALLIOT :	- 10 638,00 € HT (enduit bi-couche)
- Entreprise ROBINEAU :	- 13 360,00 € HT (enduit bi-couche)
	- 34605,00 € HT (enrobé)

Le choix se porte sur l'Entreprise ROBINEAU : devis enduit bi-couche.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société ROBINEAU, pour un montant de 13 360.00 € HT, pour les travaux de réfection de la voirie communale au lotissement du Chant de la Forêt.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Président du Conseil Départemental du Cher afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50 %, selon le plan de financement suivant :

- Apport communal :	6.680.00 €
- Subvention Conseil Départemental :	<u>6.680,00 €</u>
- Total :	13.360,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental du Cher afin d'obtenir une subvention pour les travaux de réfection de la voirie communale au lotissement du Chant de la Forêt et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8-14122021 – Délibération portant sur le choix de l'organisme bancaire concernant la demande d'emprunt pour la construction de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour financer les travaux de construction de la nouvelle garderie périscolaire, un emprunt doit être contracté.

Des demandes de simulation de prêt ont été demandées auprès de trois organismes : CREDIT AGRICOLE, CAISSE D'EPARGNE et LA BANQUE DES TERRITOIRES.

Cependant, lors de la venue de l'architecte en mairie le 13 décembre dernier, il lui a été demandé de rajouter au devis le montant des travaux pour la création d'un parking.

De ce fait, de nouvelles demandes de simulation de prêt vont être redemandées avec le nouveau montant des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ajournement de ce point.

QUESTIONS DIVERSES

*Alain ANDRÉ

- Proposition d'adhérer au Comité Sancerrois Patrimoine Mondial pour l'année 2021 à hauteur de 100 €.

Réponse du conseil municipal : Oui à l'unanimité

*Jean-Michel GARNIER :

- Lecture de différents compte rendus des syndicats : SCOT, Pays Sancerre Sologne et SIRVAA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.